



AVIS AUX CITOYENS

INVITATION À UNE SOIRÉE D'INFORMATION

Lac La Citière : règles d'entretien et d'aménagement des rives

Le jeudi 20 avril à 19 h 30

Centre multifonctionnel Guy-Dupré

Salle Lanctôt

Lors de cette soirée d'information, la Ville présentera le suivi de sa stratégie de conservation de la bande riveraine et de mise en valeur du Lac La Citière. Elle expliquera aussi le cadre légal qui régit ses interventions et détaillera les actions que les riverains sont autorisés à poser et celles qui sont proscrites.

EXEMPLES D'INTERVENTION NÉCESSITANT UNE AUTORISATION DE LA VILLE

- Végétation : coupe, taille, retrait ou plantation de végétaux
- Quai : installation, réaménagement, déplacement ou agrandissement
- Drainage : travaux de drainage limitrophes à la rive ou sur le terrain de la Ville et s'écoulant vers le lac

Notez qu'un résumé des interventions de la Ville et des actions que peuvent poser les riverains est déjà disponible au www.ville.laprairie.qc.ca, onglet *Avis aux citoyens*.

Renseignements

Service des travaux publics et du génie
tp@ville.laprairie.qc.ca
450 444-6684

La Prairie, le 31 mars 2017

